

Commune de Saint-Amé

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.)

CONTEXTE LOCAL, SES CONTRAINTES, SES ATOUTS

La réforme des rythmes scolaires offre l'occasion de réorganiser le fonctionnement de nos écoles et de nos services périscolaires. Ce projet a l'objectif de proposer un accompagnement éducatif de qualité accessible à toutes les familles, donnant la possibilité à ces dernières de concilier vie familiale et vie professionnelle.

***Contraintes :**

Nos écoles installées sur trois sites différents, l'éloignement entre l'école maternelle et les écoles élémentaires, l'obligation d'utiliser un service de transport scolaire, créent des difficultés propres à la commune.

Depuis plusieurs années, et surtout depuis la réforme de 2008, une modification des horaires scolaires était une demande récurrente émanant des parents d'élèves et du personnel communal tant administratif que périscolaire face aux difficultés rencontrées.

La pause méridienne mise en place en 2008 s'est avérée trop courte pour les enfants et l'organisation des familles, engendrant stress et fatigue. Les enfants ne jouissaient pas d'une période de détente suffisante avant de reprendre la classe de l'après-midi.

En outre, l'horaire de sortie des classes dès 16 h 00 posait également problème.

* **Atouts :**

- Des locaux disponibles au centre-bourg

- ▶ salle polyvalente intercommunale
- ▶ salle Pomone (à la Mairie)
- ▶ salle Les Kyriolés (à l'espace des Corbelières)
- ▶ salle de polyvalentés
- ▶ BCD (à l'école des Bruyères)
- ▶ garderie périscolaire
- ▶ salle informatique
- ▶ salle paroissiale (convention avec la commune)

- Des espaces "plein air"

- ▶ les trois cours des écoles
- ▶ la place de Schignano
- ▶ le stade des Cloisieures
- ▶ les jardins de l'ancien presbytère
- ▶ des sites de promenade

Ces locaux et ces espaces "plein air" ne nécessitent pas de déplacement ou un déplacement court, adapté aux horaires des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

- Possibilité d'organiser avec fonctionnalité l'accueil des élèves sur chacun des trois sites correspondant aux trois cycles et disposant chacun d'une cour :

- ▶ Ecole "Evelyne SULLEROT"
Cycle 1 ⇒ 3 classes
- ▶ Ecole "Les Bruyères"
Cycle 2 ⇒ 3 classes
- ▶ Ecole "Les Tilleuls"
Cycle 3 ⇒ 3 classes

- Un encadrement disponible :

- ▶ personnel périscolaire qualifié (BAFD, BAFA)
- ▶ tissu associatif communal riche (38 associations)
- ▶ professionnels diplômés disponibles dans le proche territoire

Tous ces atouts constituent un tissu favorable au bon fonctionnement des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires.

ACTIONS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉDUCATIFS

Il s'est agi dans un premier temps de diffuser les objectifs et les enjeux de la réforme et ensuite de mobiliser les volontés et les ressources locales au service de tous les enfants.

L'information puis la concertation auprès des différents acteurs et parties concernées par cette réforme se sont faites en plusieurs étapes :

- entretiens et rencontres par groupes d'intérêt (enseignants, parents élus, amicale scolaire, personnel périscolaire, personnel administratif, élus, partenaires institutionnels-Ligue de l'enseignement, CAF, DDCSPP)
- enquête écrite auprès de tous les parents d'élèves
- création d'un comité de pilotage suivie de plusieurs réunions
- réunion de concertation élargie

OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU P.E.D.T. PARTAGÉS PAR LES PARTENAIRES

- Dans le cadre de la loi, les actions envisagées ont pour but l'épanouissement et le bien-être des enfants en allégeant la journée et en répartissant mieux le temps scolaire sur la semaine.
- Le projet propose un accompagnement éducatif de qualité accessible à toutes les familles. Il permettra à tous les enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles ou artistiques.
- Ces temps d'ouverture, de découverte, de citoyenneté active sont complémentaires des temps éducatifs et en cohérence avec le projet d'école.
- L'ensemble des partenaires collabore à l'amélioration qualitative des activités périscolaires proposées aux enfants dans un espace éducatif cohérent.
- La réforme doit, outre une meilleure adaptation aux rythmes biologiques de l'enfant, lui apporter une ouverture d'horizon, un enrichissement par la découverte d'activités diverses.
- Les mesures prises seront adaptées au contexte local. La transmission de valeurs, de techniques, de savoirs et la notion d'« intergénérationnel » favorisent l'insertion de l'enfant dans la société qui l'entoure.

Le programme des T.A.P. assure ainsi:

- ***un moment de détente et de récupération au moment opportun, permettant d'équilibrer la journée,***
- ***un moment de rencontre de l'enfant avec son environnement proche, naturel, communal, humain,***
- ***un lieu de respect et d'apprentissage des règles de vie en société,***
- ***un lieu de communication et de découverte, mais en aucun cas de performance et de compétition.***

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

- L'horaire plébiscité par les parents d'élèves est le suivant :

8 h 30 / 11 h 30 – 13 h 30 / 16 h 30

Une articulation avec 10 minutes de décalage s'avère nécessaire pour les horaires de l'école maternelle.

- ***Les T.A.P. positionnés en début d'après-midi répondent ainsi au rythme biologique de l'enfant.***

- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) ont lieu dans le créneau des T.A.P.
- De nombreux enfants de la commune utilisent le transport scolaire. Avec les nouveaux horaires choisis, tous peuvent accéder aux T.A.P. et aux A. P. C. sans l'obstacle d'une absence de transport organisé par la collectivité.

ARTICULATION DU P.E.D.T. AVEC LES ÉVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

La garderie périscolaire, la restauration et ***la création de mercredis récréatifs*** viennent compléter le dispositif.

La commune offre ainsi une possibilité de prise en charge des enfants :

- tous les matins des jours ouvrés de la semaine de 7 h 20 à 8 h 30
- le soir des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
- le mercredi de 11 h 30 à 18 h 30.

En outre, ***une garderie d'attente*** sur le site de l'école maternelle est organisée tous les jours de 11 h 40 à 12 h 15, puis de 13 h 05 à 13 h 20 (sauf le mercredi), ainsi que sur le site de l'école élémentaire tous les jours de 11 h 30 à 12 h 15.

Un comité consultatif sera créé pour gérer des situations particulières nécessitant une décision rapide dans les cas suivants :

°problèmes ponctuels importants d'incivilité ou problèmes récurrents et persistants, gênant le bon fonctionnement des activités

°cas de harcèlement scolaire

°cas d'actes de discrimination

°problèmes rencontrés par des enfants en situation de handicap ou de difficultés particulières.

Ce comité, qui devra pouvoir être réuni en urgence pour gérer éventuellement une situation de crise, sera composé à parts égales d'élus, de parents d'élèves, de membres du personnel d'animation et, si besoin est, des enseignants susceptibles d'être concernés.

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU P.E.D.T.

Elles sont organisées en quatre thèmes, dans un souci de complémentarité des actions éducatives autour de valeurs communes :

Moi, ma commune, mon quotidien

- Découverte de la commune et de ses habitants, de ses structures, de sa vie économique (artisans, commerçants, entreprises, services)
- Découverte de la nature et de son cycle (météo, chasse, pêche, géologie, la vie des abeilles, l'eau et son cycle...)
- Jardinage naturel, écologique (jardins de l'ancien presbytère, cours des écoles)
- Actions collectives pour la commune (élaborer et construire un projet commun → char de Carnaval, fleurissement, nouveau parc du Chemin de la Cleurie)

Citoyenneté et vivre ensemble

- Tri des déchets (en relation avec l'actualité du territoire)
- Education routière et sécurité, bien circuler, bien me déplacer
- Formation aux premiers secours
- Découverte des institutions de la République, son histoire, ses symboles, son patrimoine
- Education à l'égalité fille/garçon
- Lutte contre les préjugés, respect de la dignité et du droit de chacun
- Lutte contre le harcèlement scolaire
- Devoir de mémoire, mémoire partagée
- Jeux éducatifs et de société

Arts et Culture

- Chorale d'enfants
- Eveil musical
- Eveil artistique
- Heure du Conte
- Découverte du patrimoine local
- Traditions orales
- Théâtre
- Découverte d'autres cultures (Madagascar...)
- Découverte du monde avec l'informatique → *information étendue aux familles*
- Travail manuel. Cuisine créative
- Orientation et utilisation de la boussole

Santé et sport

- Une séance de marche pour tous, chaque semaine, préalable indispensable à la santé et au sport (raquettes par temps de neige)
- Relaxation
- Initiation à plusieurs disciplines sportives pratiquées dans la commune (tennis, karaté, basket, vélo, badminton, pétanque...)
- Zumbatomic

- Approche des règles d'hygiène essentielles à la santé (sommeil, alimentation, hygiène corporelle) → *information étendue aux familles*

Spécificités de l'école maternelle

* Les T.A.P. se traduiront par **une sieste ou un temps de repos**, en respect avec les rythmes de l'enfant, pour les classes **Petite Section et de Moyenne Section**.

*** Activités proposées pour les enfants de Grande Section**

- Marche hebdomadaire
- Contes
- Jeux de société
- Activités libres (avec casque et musique de relaxation en option)
- Jardinage
- Activités informatiques de caractère ludique
- Apprentissage du vélo

COHÉRENCE AVEC LE PROJET D'ÉCOLE :

Les activités périscolaires proposées se doivent d'être cohérentes avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

C'est le cas en ce qui concerne plusieurs volets du projet d'école actuel, à savoir :

- ***Favoriser la réussite de tous les élèves** (ouverture sur le monde pour tous les élèves)
- ***Adopter un comportement respectueux de l'environnement** (tri des déchets, jardinage)
- ***Favoriser l'éducation artistique et culturelle et l'ouverture internationale** (chorale, éveil musical, théâtre, découverte d'autres cultures)
- ***Renforcer l'éducation à la santé et la pratique du sport** (marche hebdomadaire, initiation aux sports pratiqués dans la commune, initiation à l'orientation)
- ***Utiliser les moyens de communication électroniques** (découverte du monde en toute sécurité)

ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU P.E.D.T. :

Compte-tenu de l'importance que revêt l'encadrement de ces activités, les T.A.P. sont animés et encadrés par :

- des membres du personnel communal des services scolaires et périscolaires, avec un « référent » désigné par classe,
- des bénévoles d'associations,
- des personnes connues dans la commune, œuvrant à titre de bénévoles,
- des animateurs sous la responsabilité de la Ligue de l'Enseignement des Vosges,
- des professionnels qui participent à titre onéreux ou gracieux.

- des élus du conseil municipal
- *des membres de la famille des enfants lorsque ceux-ci ont manifesté leur volonté de participer aux activités*

*** Membres du personnel communal :**

Mmes Catherine BEDEZ (Agent d'Animation), Sylvie BÉRARD (BAFA – Agent d'Animation), Myriam DURAND (Agent d'Animation), Catherine LEMARQUIS, Karine THOMAS (BAFA), Rachel PIERRON (A.T.S.E.M.), Marie-José PÉRIN (A.T.S.E.M.), Julienne VALENTIN (BAFA – Agent d'Animation)

*** Personnel mis à disposition par la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de notre partenariat :**

Mmes Mélodie ANDUJAR (Emploi Avenir – BAFA), Marion MAURICE et Alexandra VALENTIN (Service Civique)

*** Intervenants extérieurs :**

Ils interviennent bénévolement ou avec rémunération, ponctuellement ou régulièrement selon l'activité.

- M. Bernard BAZIN, Garde-chasse et Garde-pêche bénévole
 - ➔ L'eau et le cycle de l'eau
 - ➔ Découverte des animaux sauvages
- Mme Fabienne CASCELLA, professeur de piano et de Solfège bénévole
 - ➔ Eveil musical
- Mme Janine HUMBERT, présidente des "Amis du Vieux Saint-Amé", bénévole
 - ➔ Découverte du patrimoine local
- M. Lucien LAMBERT, ancien forgeron, créateur de sculptures en acier, bénévole
- Mme Geneviève MATHIEU, professeur des écoles retraitée, bénévole
 - ➔ chant choral
 - ➔ initiation musicale + artistique complémentaire
- M. Gilles THOMAS, cadre bancaire retraité, membre du Club Vosgien, bénévole
 - ➔ Orientation et découverte de la boussole, balisage
 - ➔ Initiation au tennis
 - ➔ Sécurité routière
- Mme Lucie TOUSSAINT, retraitée, présidente de l'association "Economie Sociale et Familiale", bénévole
 - ➔ Travail manuel
- M. Jean-Paul GÉHIN, Apiculteur, bénévole
 - ➔ Les abeilles
- Société des Fêtes de Saint-Amé – M. Jean-Luc DESJEUNES, président, bénévole
 - ➔ Char Carnaval
- U.C.R. - bénévoles
 - ➔ Vélo
- Ludothèque de Remiremont

- Mme Jackie AMANN, présidente
- Ecole Intercommunale de Musique
 - M. et Mme Thierry et Catherine COLLAS
- M. Hervé VANÇON – Gendarme retraité, Animateur sportif
 - Zumbatomic
- Elus → Découverte des institutions de la République
- Sapeurs-Pompiers – Centre de Secours de Le Syndicat
 - Sécurité
- Associations Anciens Combattants
 - Mémoire commune, mémoire partagée
- Syndicat Mixte de la Prêle
 - Tri des déchets
- Police et Gendarmerie + Prévention Routière
 - Education routière et sécurité
- CTPS : Théâtre

COORDINATION DU PROJET

Sous la responsabilité du Maire, le projet sera piloté par l'adjoint aux affaires scolaires, l'adjoint aux affaires sociales et par la coordinatrice des services périscolaires :
Mme Nathalie GIRAUD - Titulaire du BAFAD

Cette dernière assurera la mission de coordinatrice des T.A.P. que ce soit au niveau des intervenants ou des activités et constituera l'interface avec les parents d'élèves.

COMITE DE PILOTAGE

Composition :

***Comité principal :**

Mme le Maire

M. Michel LAURENT, Adjoint aux Affaires Scolaires

M. Jeanpierre DURAND, Adjoint aux Affaires Sociales

Mme Sylvie MOUREY, DGS de la Ligue de l'Enseignement des Vosges

Mme Rachel JOLY, responsable FOL

M. Yves MOUGEL, Directeur de l'école élémentaire

Mme Isabelle BOULAY, Directrice de l'école maternelle

Les représentants élus des parents d'élèves

Mme Hélène ROUILHET, Présidente de l'Amicale Scolaire

Mme Françoise LEMARE, D.G.S. services communaux

Mme Nathalie GIRAUD, coordinatrice des services périscolaires

Mme Myriam DURAND, agent administratif en charge du périscolaire

Mme Sandrine LANGLET, agent administratif en charge du scolaire

***Comité étendu :**

Les membres de la commission scolaire
Tous les enseignants
Tout le personnel périscolaire
Les présidents des associations participant aux TAP
Les autres intervenants
Mme Lydia LEONARDI-DEMANGE (IME) – Directrice Adjointe, responsable CLIS

+

M. BOLLE, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription
La Caisse d'Allocations Familiales
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes

Réunions du Comité de pilotage :

- Mise en place de la réforme : Après sa création en avril 2013, le COPIL s'est réuni trois fois au mois de mai puis une fois fin juin.
- Evaluation et suivi :
Le COPIL se réunira à la veille de chacune des vacances scolaires pour faire le bilan des activités T.A.P. qui viennent d'être effectués dans les six ou sept semaines de la période concernée.

Le Comité de pilotage se prononcera alors sur le contenu du programme de la période à venir et sur les adaptations à mener en fonction des difficultés rencontrées ou sur l'introduction de nouvelles activités.

En filigrane à toutes les discussions apparaîtra la nécessité de porter à la connaissance de la communauté que la question éducative concerne, à des degrés divers, tous les habitants du territoire.